

42010 RECORDS

Société par actions simplifiée
Au capital de 85 000,00 euros
Siège social : Amiral - Marina Baie des Anges,
06270 VILLENEUVE LOUBET
913 065 033 RCS ANTIBES

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Certifié conforme à l'original, le Président

La Société NAOS



Désignation de l'entreprise		SAS 42010 RECORDS		Amiral - Marina Baie des An		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				06270 VILLENEUVE LOUBET			
SIRET		9 1 3 0 6 5 0 3 3 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		20	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	40 700	030	15 724	24 976	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	40 700	048	15 724	24 976	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	3 564	070		3 564	
		072	5 117	074		5 117	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	2 756	086		2 756	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	11 436	098		11 436	
	Total général (I + II)	110	52 136	112	15 724	36 412	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(97 046)				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	2 954				
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	590				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	293				
	Comptes courants d'associés	173	30 950				
	Autres dettes	175	1 625				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	33 458					
Total général (I + II + III)		180	36 412				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	40 700	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 42010 RECORDS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	12 284
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	12 286
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	125
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	76 957
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	20	244	20
	Rémunérations du personnel *			250	8 624
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 850
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	15 724
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	33
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	109 333
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(97 046)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346		655	
		643		645	
		648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			647	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	
		Déficit col. 2		354	97 046
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	
		Déficit col. 2		372	97 046

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **36 412** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 286** euros et un total **charges** de **109 333** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-97 046** euros.

L'exercice considéré débute le **28/04/2022** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **20** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

42010 RECORDS

Société par actions simplifiée
Au capital de 85 000,00 euros
Siège social : Amiral - Marina Baie des Anges
06270 VILLENEUVE LOUBET
913 065 033 RCS ANTIBES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 2024

RESOLUTION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 97 046,37 euros de la manière suivante :

1. Origine

– Report à nouveau :	0 €
– Résultat de l'exercice :	-97 046,37 €

2. Affectation du résultat

– Au poste "Report à nouveau" :	-97 046,37 €
---------------------------------	--------------

3. Positionnement des comptes après affectation

– Le poste "Report à nouveau" :	-97 046,37 €
---------------------------------	--------------

DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

La Présidente : La Société NAOS,

représentée par Monsieur HERNANDEZ Jean-Daniel

